



Abus de faiblesse?

Par assina

Bonjour,

Mon beau-père âgé de 80 ans est très malade (insuffisance respiratoire, diabète niveau II, troubles cognitifs, dépression) et en détresse (ma maman était en fin de vie à ce moment là). Il a été contraint par ma soeur de se porter caution solidaire de son appartement. Il me l'a avoué lorsqu'il a reçu "un appel à la caution" de l'agence immobilière à peine 1 mois après l'entrée dans les lieux.

Je ne suis pas encore mandataire de protection future (le dossier est en cours ...). Il perd la mémoire et se sent perdu... Est-ce un abus de faiblesse? comme par hasard tous les documents nécessaires ont disparu comme sa carte d'identité, sa feuille d'imposition etc... A l'époque ne sachant pas ce qui se tramait, j'ai cru qu'il avait égaré ses papiers. Puis-je dénoncer, faire résilier cette caution? Mon beau-père est terrifié par ma soeur depuis les menaces de mort, les insultes et autres abominations proférées par elle. Voilà la situation, je me sens aussi démunie que lui pour le défendre, il a une peur viscérale des représailles et n'ose pas porter plainte. Quel recours possible avons-nous ?

Merci pour votre réponse. Merci de toute aide ou conseils...

AB.